

■ **A.V. MAXIMUS TRADING SA**, à Genève (FOSC du 30.03.2004, p. 6). L'inscription No 3784 du 24.03.2004 concernant un changement de but statutaire ayant été opérée à tort, elle est annulée. Par conséquent, le but actuel, à savoir 'commerce, importation et exportation de toute matière première, en particulier le sucre' est maintenu.
Journal no 4172 du 01.04.2004
(02208534 / CH-660.0.592.004-7)